

Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger du 9 mars 2018

L'aide sociale du MEAE (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) repose sur la volonté d'étendre l'effort de solidarité nationale à nos compatriotes à l'Etranger.

Les aides existantes sont destinées à 3 publics spécifiques :

- Allocation de Solidarité (AS) : personnes âgées
- Allocations adultes ou enfants handicapés (AAH ou AEH)
- Secours mensuel spécifique enfant (SMSE) : aide à l'enfance en détresse.

D'autres aides sont possibles :

- ADD : allocation à durée déterminée (6 mois maximum)
- Aides ponctuelles (Secours occasionnels ou aides exceptionnelles)

Procédure d'attribution :

- La réception et étude des dossiers se fait par les postes.
- L'avis est donné par les conseils consulaires.
- L'étude des propositions budgétaires par le département.
- La notification des budgets aux postes se fait après consultation de la commission.

En 2018 le département s'est doté de nouveaux outils informatiques permettant :

- L'optimisation des données budgétaires (fichiers de programmation remplis par les postes formatés afin de faciliter la saisie des informations et valider uniquement les demandes conformes aux instructions, simulations budgétaires automatisées, fichiers de suivi des dépenses améliorés, création de nouveaux axes comptables spécifiques à l'aide sociale directe)
- L'actualisation et l'exploitation statistique des données de nos bénéficiaires (âge, revenus, départs, décès etc.)

Budget Global de la MASAS en 2017

- 17 552 798 euros en LFI
- **15 318 574 euros** de crédits disponibles après mouvements et redéploiements (application de la réserve de précaution 8%).

Ces crédits se répartissent en 2 types de dépenses :

- Celles effectuées par les postes crédits déconcentrés : CCPAS, OLES, CMS.
- Celles directement réalisées en administration centrale : rapatriements et hospitalisations à l'étranger, CFE.

➤ En 2017 pour les crédits CCPAS :

- Le taux de consommation a été de 96,91% (-0,9% par rapport à 2016).
- 47 postes ont bénéficié d'une 3^e délégation de crédits supplémentaires.
- **81 786 euros** non consommés ont été remontés par les postes en centrale.

NB : baisse générale du nombre d'allocataires (AS) – 8 % ; et une augmentation de la dépense globale plus d'AEH et d'aides exceptionnelles.

➤ En 2017 pour les crédits OLES :

- Crédits LFI 398 000 euros et après régulation et redéploiements portés à **498 640 euros dont** 27 000 euros délégués à la formation professionnelle.
- 78 organismes ont été aidés pour 88 demandes.

Budget global de la MASAS en 2018

- Crédits inscrits en LFI : 16 749 853 euros
- Après régulation budgétaire : **15 947 357 euros**

4031 bénéficiaires dans le monde :

Afrique du Nord	836
Afrique hors CFA	118
Afrique zone CFA	609
Amérique du Nord	155
Amérique du Sud	590
Asie Océanie	466
Moyen Orient	376
Union européenne	220
Europe Occidentale hors Union	25
Europe Orientale	60
Mexique/Amérique Centrale/Caraïbes	173
Océan Indien	403

Pour rappel :

Le taux de base théorique 2018 a été calculé en appliquant au taux de base de l'année 2017 un coefficient prenant en compte l'évolution du taux de change et l'évolution de l'inflation.

Suite à ce calcul, pour tous les postes subissant une baisse égale ou supérieure à 20 euros, la DFAE a décidé cette année de diviser par deux le différentiel en euros.

Globalement les postes ont proposé des budgets à la hausse cette année pour un montant de **14 571 274 euros** (contre 13 784 361 en 2017) la DFAE a mis à disposition **13 279 485 euros** répartis comme suit :

- 54 postes sans modification par rapport à 2017
- 28 en hausse
- 109 en baisse

On note 3 nouveaux postes.

Une négociation engagée par les conseillers consulaires et représentants d'associations présents à la commission a permis de revoir légèrement à la hausse les taux de base des postes d'Algérie, Tunisie, Liban, Pondichéry, Maroc.

Concernant le point prévisionnel OLES, le montant des demandes transmises par les postes s'élèvent à ce jour à **592 905 euros** pour 87 dossiers parvenus.

Nb : La réserve parlementaire qui a été supprimée sera compensée pour un montant de 2 millions d'euros (en 2019) destinés aux français pour l'appel de projets générés par une association locale reconnue.

Conclusion :

Ces baisses anticipent sur une projection de diminution de l'enveloppe du Programme 151* en 2019 et des probables économies drastiques à prévoir sur 5 ans.

Elisabeth KANOUTE
babetteml@yahoo.fr

Martine DJEDIDI
martine_jedidi@yahoo.fr

* Ce programme couvre les bourses scolaires (dont les crédits sont sanctuarisés sur 2 ans), l'action sociale et le fonctionnement des postes.